



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suivi médical des aidants familiaux

Question écrite n° 26891

Texte de la question

M. Vincent Ledoux attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le suivi médical des 11 millions d'aidants familiaux qui accompagnent au quotidien un proche en situation de dépendance, en raison de son âge, d'une maladie ou d'un handicap (Source : Baromètre 2017, Fondation April et BVA). Les tâches effectuées par les aidants sont variées et peuvent s'avérer très lourdes : pratique de soins, toilette, courses, ménage, prise de rendez-vous médicaux ou autres démarches administratives. Ainsi, nombreux sont les cas de surmenage et de problèmes de santé rencontrés par ces aidants : stress, anxiété, dépression, douleurs physiques. Malgré la recommandation de la Haute autorité de santé aux médecins d'aidants qui préconise qu'une consultation médicale spécifique leur soit dédiée chaque année, il semblerait que trop peu d'aidants accèdent à cet outil de prévention et de suivi. En effet, selon une enquête menée en 2018 dans la Somme, sur 49 aidants interrogés, seuls trois d'entre eux avaient bénéficié de cette consultation. Cette étude rapporte également que cette négligence de soins serait à l'origine d'hospitalisations en urgence des aidants, victimes d'épuisement. Or, la consultation des aidants a justement pour but d'évaluer les risques liés à ce « fardeau » et de mettre en place le cas échéant des adaptations telles que des mesures d'allègement. À ce jour, trop peu d'aidants ont connaissance de cette assistance ou même de leur statut et ne se sentent par conséquent pas suffisamment soutenus, avec les conséquences que cela entraîne. Aussi, il souhaite connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour étendre cette consultation spéciale au plus grand nombre d'aidants.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26891

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1394

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)